

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564

17 août 2006

### SOMMAIRE

A.L.W.E., Association de Littérature Wintersweet d'Europe, A.s.b.l., Grevenknapp . . . . .	75061	Kronen Investments S.A., Luxembourg . . . . .	75071
ALHV, Association luxembourgeoise pour l'histoire du verre, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	75058	Kronos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	75068
Albany Assets S.A., Luxembourg . . . . .	75036	Lagrange Distribution S.A., Luxembourg . . . . .	75041
APF Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . .	75045	Lagrange Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	75042
Arlux Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75042	Leopold (Lux 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75028
Auxilia-Consult, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75055	Lico S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	75027
Benelux Centres Commerciaux S.A., Luxembourg . . . . .	75045	Lico S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	75052
Brinkwell Investments S.A., Luxembourg . . . . .	75052	Malgrolux, S.à r.l., Clervaux . . . . .	75065
Brinkwell Investments S.A., Luxembourg . . . . .	75052	Merfor S.A., Luxembourg . . . . .	75055
C.L.K., S.à r.l., Constructions Luxembourgeoises K-Home, Mertzig . . . . .	75068	Merfor S.A., Luxembourg . . . . .	75055
C.L.K., S.à r.l., Constructions Luxembourgeoises K-Home, Mertzig . . . . .	75069	Micro Meca Flammes R.D S.A., Luxembourg . . . .	75056
Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	75041	Micro Meca Flammes R.D S.A., Luxembourg . . . .	75056
Cheyne Deutsche Fond I, S.à r.l., Luxembourg . . .	75053	Midi Invest S.A., Luxembourg . . . . .	75042
Cheyne Deutsche Fond I, S.à r.l., Luxembourg . . .	75055	MMI International (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75041
CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75037	Monterey Capital IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75036
CIC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75040	Mountain Resorts S.A., Luxembourg . . . . .	75036
CM Participations S.A., Luxembourg . . . . .	75045	Mountain Resorts S.A., Luxembourg . . . . .	75056
Coravit AG & Co. II KG, S.e.c.s., Luxembourg . . .	75041	National Steel S.A., Luxembourg . . . . .	75027
Energipark Réiden S.A., Beckerich . . . . .	75062	Oxbow Carbon & Minerals, S.à r.l., Luxembourg .	75027
Energipark Réiden S.A., Beckerich . . . . .	75063	Patimmo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	75064
European Assets Management S.A., Luxembourg .	75036	PB Investments S.A., Luxembourg . . . . .	75026
Fimo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	75065	PB Investments S.A., Luxembourg . . . . .	75026
Firma Zimmer, S.à r.l., Oberdonven . . . . .	75057	Retail Network Holding S.A., Luxembourg . . . . .	75042
Firma Zimmer, S.à r.l., Oberdonven . . . . .	75057	Rocval S.A., Luxembourg . . . . .	75027
Flexilux S.A., Luxembourg . . . . .	75062	Ronchello S.A., Luxembourg . . . . .	75058
Forza-One S.A.H., Luxembourg . . . . .	75071	Rovi-Tech Lux S.A., Keispelt . . . . .	75053
Frontel S.A.H., Luxembourg . . . . .	75040	Screw Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	75057
G. Kruithof & Cie, S.e.c.s, Kehlen . . . . .	75064	Sea Waves S.A., Luxembourg . . . . .	75026
Gicema Group S.A., Luxembourg . . . . .	75056	Siska Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	75062
Hansta Boating International S.A., Luxembourg . .	75044	Sobofa S.C., Rosport . . . . .	75069
HTC1, S.à r.l., Dudelange . . . . .	75043	Sobofa S.C., Rosport . . . . .	75071
Immo Lux-Airport II S.A., Luxembourg . . . . .	75034	Société Civile Immobilière Rodun, Mondorf-les-Bains . . . . .	75072
Indes S.A., Luxembourg . . . . .	75035	Société de Gestion et d'Administration SOGA S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	75035
Indes S.A., Luxembourg . . . . .	75044	Sweets of Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75040
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	75035	Systems Advisers Group S.A., Bertrange . . . . .	75035
IXIS International Funds (Lux) I, Sicav, Luxembourg . . . . .	75058	Tamia S.A., Luxembourg . . . . .	75040
Kona Holding S.A., Luxembourg . . . . .	75065	Tamia S.A., Luxembourg . . . . .	75040
		Tesser Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	75027
		Thumb S.A., Luxembourg . . . . .	75041
		Turtle S.A., Luxembourg . . . . .	75067
		Vamacar S.A., Luxembourg . . . . .	75036
		Weypo, S.à r.l., Bürden . . . . .	75035

**SEA WAVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 98.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(057220.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**PB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 106.404.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mai 2006*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Christophe Velle décidée par le conseil d'administration avec effet au 18 mai 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Massimo Nicolazzi, entrepreneur, demeurant à Basiglio (Italie), président;  
Pietro Barbaro, entrepreneur, demeurant à Palerme (Italie), administrateur;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Federica Barbaro, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057228.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**PB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 106.404.

*Décision prise en date du 18 mai 2006*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Candice De Boni, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

PB INVESTMENTS S.A.

C. Velle

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057223.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**LICO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 83.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

P. Rochas

*Administrateur*

(057221.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**NATIONAL STEEL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 37.085,29.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 109.411.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Tulkens.

(057230.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**TESSER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.188.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

B. Zech.

(057231.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**OXBOW CARBON & MINERALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Z. Shipley / B. Zech

*Group A Manager / Group B Manager*

(057232.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**ROCVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 109.555.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(057234.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**LEOPOLD (LUX 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 117.160.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Anthony Graham, Property Developer, born on 15 June 1946 at Portlaoise (Ireland), residing at Rathevan, Portlaoise, Co. Laois (Ireland).

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 8th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name LEOPOLD (LUX 1), S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

**Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Share capital**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III. Management**

**Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. Business year

### Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable law

### Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Anthony Graham . . . . . 500 Shares

Total: five hundred Shares . . . . . 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.



#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000 EUR.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, Anthony Graham representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Claude Zimmer, Master in Economic Sciences, born on 18 July 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg;

- Mr John Seil, Bachelor in Economic Sciences, born on 28 September 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg;

- Mr Luc Hansen, Bachelor in Business Administration born on 8 juin 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Anthony Graham, Property Developer, né le 15 juin 1946 à Portlaoise (Irlande), résidant à Rathevan, Portlaoise, Co. Laois (Irlande).

Le comparant ci-dessus est représenté par Monsieur Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LEOPOLD (LUX 1), S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

##### **Art. 3. Objet**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital, Parts**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

#### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre II.- Gérance**

#### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



**Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

**Titre IV. Assemblée générale des associés****Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

**Titre V. Exercice social****Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI. Liquidation

### Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. Loi applicable

### Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Anthony Graham ..... 500 Parts Sociales

Total: cinq cents Parts Sociales ..... 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000 EUR.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité Anthony Graham, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;
- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;
- M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 80, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

J. Elvinger.

(059036.3/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

### **IMMO LUX-AIRPORT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(057235.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 19.081.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(057237.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**WEYPO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9142 Bürden, 12, um Kettenhouscht.  
R. C. Luxembourg B 50.007.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature

Mandataire

(057238.3/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 62.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(057239.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**INDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.867.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(057240.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**SYSTEMS ADVISERS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 68.587.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2006*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de la nomination de Monsieur Stephen James demeurant à Cardiff CF11 9PW (Royaume-Uni), Llandaff Road 124, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

MAYA INVEST LIMITED / ALPHA ACCOUNTING AG / S. James

Signature / Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057284.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**ALBANY ASSETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 110.825.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature

*Un mandataire*

(057241.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**MONTEREY CAPITAL IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.538.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature

*Un mandataire*

(057242.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**MOUNTAIN RESORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 109.485.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature

*Un mandataire*

(057243.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**VAMACAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 22.708.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057244.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.174.

—  
Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

Signatures

(057248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**CIC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 12,600.-.**  
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of April.  
Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., a company incorporated and organized under the laws of Ontario, having its registered office at 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4V 3A2, registered to the Companies Branch of the Ontario Ministry of Government Services under the number 1674696, duly represented by Mrs Katia Urbani, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on April 25, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, duly represented, is the sole partner of the company CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, hereafter referred to as «the Company», incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, on October 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 308, dated April 26, 2001, amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public then residing in Hesperange, on February 20, 2001, published in the Mémorial C, n° 921, dated October 25, 2001, and by a deed of the presaid Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on September 27, 2005, published in the Mémorial C, n° 247, dated February 3rd, 2006.

Such appearing party, acting as sole partner of the Company, represented as here above stated, requested the notary to act its following resolutions:

*First resolution*

The sole partner approves the transfer of forty-two (42) sharequotas from the company CATAMOUNT ENERGY (GIBRALTAR) LIMITED to the company NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., prenamed, by virtue of an agreement under private seal dated on April 13, 2006, duly notified to the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies.

*Second resolution*

The sole partner approves the transfer of forty-two (42) sharequotas from the company ROCK ENERGY LIMITED to the company NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., prenamed, by virtue of the presaid agreement under private seal dated on April 13, 2006, duly notified to the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies.

*Third resolution*

The sole partner approves the transfer of forty-two (42) sharequotas from the company CHESSMAN, S.à r.l. to the company NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., prenamed, by virtue of the presaid agreement under private seal dated on April 13, 2006, duly notified to the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies.

The agreement under private seal, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The sole partner decides to amend the Article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above resolutions.

Consequently, Article 6 of the Articles of Association of the Company shall henceforth be read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand and six hundred Euro) represented by 126 (one hundred and twenty-six) sharequotas of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The company NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., a company incorporated and organized under the laws of Ontario, having its registered office at 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, M4V 3A2, registered to the Companies Branch of the Ontario Ministry of Government Services under the number 1674696 is the owner of the 126 (one hundred and twenty-six) sharequotas. Each sharequota is fully paid up.

The company may redeem its own sharequotas to the following conditions derived from laws applicable to Luxembourg «Société Anonyme»:

- 1) A Partner may ask the Company to acquire its sharequotas at any moment for a redemption price equal to the balance of the withdrawing Partner's cumulative contribution less cumulative cash distributions made to such Partner;
- 2) the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Luxembourg Law;
- 3) an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the sharequotas redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the Partners except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves;
- 4) notice of redemption shall be published in accordance with Luxembourg Law.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others

of the same law are applicable, i.e. any decision of the single Partner as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general Partner's meeting are not applicable.»

*Fifth resolution*

The sole partner acknowledges the resignation of Mrs Dreama L. Brower, Mr James J. Vingeau and Mr Daniel M. Moshash from their mandate as managers of the Company and the resignation of the Company CATAMOUNT ENERGY CORPORATION from its mandate as day to day manager, with effect as at April 25, 2006, and grants discharge to the managers for their mandates.

*Sixth resolution*

The sole partner resolves to fix the number of the managers at two (2).

*Seventh resolution*

The sole partner resolves to appoint:

- Mr John W. Brace, executive, born on January 15, 1958 in Toronto, Canada, residing professionally in 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2,

- Mr Anthony F. Anderson, executive, born on May 25, 1949 in Cleckheaton, Great Britain, residing professionally in 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2,

as new managers of the Company, with effect as at April 25, 2006, and for an unlimited duration.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendsechs, am sechszwanzigsten April.

Vor Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., eine nach den Gesetzen von Ontario rechtsgültig bestehende Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in 30 St. Clair avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2, eingetragen im Handelsregister von Companies Branch of the Ontario Ministry of Government Services, unter der Nummer 1674696,

hier vertreten durch Frau Katia Urbani, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacherteilung ausgestellt am 25. April 2006.

Die besagte Vollmacht, wird, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Besagte erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft CIC LUXEMBOURG, S.à r.l., mit eingetragenem Sitz in 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 13. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 308 vom 26. April 2001, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit damaligem Amtssitz in Hesperange, vom 20. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 921 vom 25. Oktober 2001, und durch eine Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 27. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 247 vom 3. Februar 2006.

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den Notar, ihre folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin genehmigt die Abtretung von zweiundvierzig (42) Anteilen durch die Gesellschaft CATAMOUNT ENERGY (GIBRALTAR) LIMITED an die Gesellschaft NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Urkunde vom 13. April 2006, die der Gesellschaft zugestellt wurden, gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin genehmigt die Abtretung von zweiundvierzig (42) Anteilen durch die Gesellschaft ROCK ENERGY LIMITED an die Gesellschaft NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., vorbenannt, aufgrund der vorbenannten privatschriftlichen Urkunde vom 13. April 2006, die der Gesellschaft zugestellt wurden, gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

*Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin genehmigt die Abtretung von zweiundvierzig (42) Anteilen durch die Gesellschaft CHESSMAN, S.à r.l. an die Gesellschaft NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., vorbenannt, aufgrund der vorbenannten privatschriftlichen Urkunde vom 13. April 2006, die der Gesellschaft zugestellt wurden, gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.



Die privatschriftliche Urkunde wird, nachdem sie durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um den vorhergehenden Beschlüssen Rechnung zu tragen.

Demzufolge wird Artikel 6 der Gesellschaftssatzung in seiner deutschen Fassung durch folgenden Wortlaut ersetzt:

«**Art. 6.** Das Stammkapital ist auf EUR 12.600,- (zwölftausendsechshundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 126 (einhundertsechszwanzig) Geschäftsanteile von jeweils EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Gesellschaft NORTHLAND POWER INCOME FUND EUROPE INC., mit Sitz in 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2, eingetragen in Companies Branch of the Ontario Ministry of Government Services unter der Nummer 1674696, ist die Eigentümerin der 126 (einhundertsechszwanzig) Geschäftsanteile.

Jeder Geschäftsanteil ist voll eingezahlt.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile gemäß den folgenden Bedingungen, welche aus den Gesetzen abgeleitet sind, die auf die luxemburgische «Société anonyme» anwendbar sind, erwerben:

1) Ein Gesellschafter kann die Gesellschaft jederzeit dazu auffordern seine Anteile für eine Ablösesumme, der dem Gegenwert der gesamten Einlagen des sich zurückziehenden Gesellschafters entspricht abzüglich der gesamten, an diesen Gesellschafter erfolgten Barausschüttungen, zu erwerben;

2) der Rückerwerb kann nur durch Verwendung von Summen, die für die Ausschüttung gemäß dem luxemburgischen Recht zur Verfügung stehen, erfolgen;

3) ein Betrag der dem Nennwert oder, wenn ein solcher fehlt, dem Rechnungswert aller zurückerworbenen Anteile entspricht, muss in eine Rücklage, welche, außer im Falle einer Herabsetzung des gezeichneten Kapitals, nicht an die Gesellschafter verteilt werden kann, eingestellt werden; die Rückstellungen darf nur zur Erhöhung des gezeichneten Kapitals durch Aktivierung von Rückstellungen verwendet werden;

4) eine Bekanntmachung des Rückerwerbs ist gemäß dem luxemburgischen Gesetz zu veröffentlichen.

Wenn und solange alle Anteile von einer Person gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar, das heißt jede Entscheidung des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen dem Letzterwähnten und der Gesellschaft muss schriftlich abgefasst werden und die Bestimmungen betreffend die Gesellschafterversammlung sind nicht anwendbar.»

#### Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Frau Dreama L. Brower, Herrn James J. Vingeau und Herrn Daniel M. Morash von ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft, sowie den Rücktritt der Gesellschaft CATA-MOUNT ENERGY CORPORATION von ihrer Funktion als day to day Geschäftsführer, mit Wirkung am 25. April 2006, an und erteilt Entlassung für ihre Mandate als Geschäftsführer.

#### Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin setzt die Anzahl der Geschäftsführer auf zwei (2) fest.

#### Siebter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt:

- Herr John W. Brace, executive, geboren am 15. Januar 1958 in Toronto, Canada, beruflich Wohnhaft in 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2,

- Herr Anthony F. Anderson, executive, geboren am 25. Mai 1949 in Cleckheaton, England, beruflich Wohnhaft in 30 St. Clair Avenue West, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M4V 3A2,

als neue Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen, an Stelle der vorigen, mit Wirkung am 25. April 2006, und für eine unbestimmte Dauer.

#### Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der oben genannten erschienenen Person, auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Bevollmächtigte, hat diese gemeinsam mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Urbani, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 12. Juni 2006.

T. Metzler.

(057915.3/222/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**CIC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,-.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(057918.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**FRONTEL S.A., Societe Anonyme Holding.**Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057245.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**SWEETS OF EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.014.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

(057246.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**TAMIA S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.605.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1195 du 9 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(057252.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**TAMIA S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 87.605.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1195 du 9 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(057251.6/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**CORAVIT AG & Co. II KG, Société en commandite simple.**

Siège social: Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 83.766.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(057247.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**CARLO GAVAZZI IMPIANTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.532.

Le bilan modifié au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(057250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**MMI INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(057253.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**LAGRANGE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.037.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

(057258.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**THUMB, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 85.337.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 mai 2006*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057299.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**LAGRANGE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 90.036.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

(057263.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**RETAIL NETWORK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.719.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2006 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Mme Anne-Catherine Dresse a démissionné de son mandat d'administrateur;
2. Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée administrateur pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01218. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057264.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**ARLUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057267.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**MIDI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 68.990.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 mai 2006*

Révocations de Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de leur fonction d'Administrateurs de la société.

Nominations de Monsieur Peter Clark, Madame Augusta Clark et Monsieur Paul Clark, demeurant au 68 High View Garden, Upminster Essex, RM142YZ, UK, aux postes d'Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance au cours de l'Assemblée annuelle de 2010.

Révocation de Monsieur Stéphane Best, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de son poste de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MIDI INVEST S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04709. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057283.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**HTC1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 8, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 117.119.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gérald Humbert, gérant d'entreprise, demeurant au 14, rue de l'Aubépine F-57330 Escherange.
- 2) Monsieur Emmanuel Tonnelier, vendeur, demeurant au 162, rue de la République, F-57240 Knutange.
- 3) Madame Ana Elena Castellaneta, sans profession, demeurant au 35, rue Aloyse Kayser, L-3501 Dudelange.
- 4) Monsieur Thierry Heintz, restaurateur, demeurant 26A, rue de Metz F-57310 Bousse, ici représenté par Monsieur Emmanuel Tonnelier, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Bousse, le 19 décembre 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de HTC1, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9(2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Gérald Humbert, prénommé . . . . .	17 parts
2.- Monsieur Emmanuel Tonnelier, prénommé . . . . .	16 parts
3.- Monsieur Thierry Heintz, prénommé . . . . .	51 parts
4.- Mademoiselle Ana Elena Castellaneta, prénommée . . . . .	<u>16 parts</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Gérald Humbert, prénom-mé.

2.- Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Thierry Heintz, prénommé.

2.- La société est valablement engagée par la signature du gérant administratif jusqu'à la somme de 1.250,- EUR, au-delà de cette somme la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est requise.

3.- L'adresse du siège social de la société est établi à L-3450 Dudelange, 8, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Humbert, E. Tonnelier, A.E. Castellaneta, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 914, fol. 21, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2006.

A. Biel.

(058434.3/203/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

**INDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.867.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 juin 2006 que:

1. CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. GAMA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social à PO Box 3152, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce sous le numéro IBC 597049, est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04721. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057274.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**HANSTA BOATING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 88.608.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057296.3/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.



**BENELUX CENTRES COMMERCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.531.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057276.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**CM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 94.724.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(057286.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**APF LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.105.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of June.

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND LTD., incorporated as a public company under the Companies (Jersey) Law 1991, having its registered office at 24 Union Street, St Helier, Jersey, JE4 8UJ, Channel Islands and registered with the Jersey Register of Commerce and Companies under number 89788;

The appearer for the above is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 8 June 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name APF LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

3.2. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may enter into the following transactions:

- borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, whether or not convertible into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, whether or not convertible into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, and sales agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to repurchase its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Indivisibility of Shares**

With respect to the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative With respect to the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares**

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2. The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager. However, in case of plurality of managers, all new investments (including divestments) shall require the approval of the Board of Managers.

#### **Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meetings of the board of managers**

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2. Except urgent cases and in exceptional circumstances all meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

12.3. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6. In urgent cases and in exceptional circumstances the use of videoconferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) the call is initiated from Luxembourg and (ii) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.7. In urgent cases and in exceptional circumstances a written decision, signed by all the managers in Luxembourg, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. - General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares owned by such Shareholder. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholdings. All Shares have equal voting rights.

13.3. If all the Shareholders are present or represented they may waive any convening formalities and the meeting may be validly held without prior notice.

13.4. If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5. If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V. - Business year**

**Art. 14. Business year**

14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of Shares**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not have to be Shareholders. The Shareholders shall appoint and determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

## Chapter VII. - Applicable law

### Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The shares representing the capital have been subscribed by UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND, sole shareholder.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named company, UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND LTD., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an indefinite period:

- Xavier Pauwels, born on 21 December 1971 in Brussels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Christian Billon, born on 21 December 1951 in Paris, with professional address at 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND LTD., une société constituée et régie en tant que «public company» par la loi des sociétés (Jersey) 1991 ayant son siège social au 24 Union Street, St Helier, Jersey, JE4 8UJ, Iles anglo-normandes et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Jersey sous le numéro 89788;

La comparante ci-dessus est représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2006.

La procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APF LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (comme défini ci-dessous) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet**

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

3.2. Sans limite la généralité des suscités, la Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.



## Titre II. - Gérance

### Art. 8. Gérance

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de Gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

### Art. 10. Représentation de la société

10.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par de tout gérant. Néanmoins, en cas de pluralité de gérants, tous les nouveaux investissements (y compris divestment) doivent requérir l'approbation du Conseil de Gérance.

### Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 12. Réunions du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2. Sauf en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues à Luxembourg.

12.3. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.4. Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.5. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6. En cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si (i) l'appel est initié de Luxembourg et (ii) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7. En cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV. - Assemblée générale des associés

### Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.



13.7. Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V. - Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

#### **Titre VI. - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution et liquidation**

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

##### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Les cinq cents parts sociales représentant le capital social ont toutes été souscrites par UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND, associé unique.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, UBS WEALTH MANAGEMENT-AUSTRALASIAN PROPERTY FUND LTD., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées Gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Christian Billon, né le 23 décembre 1951 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par de tout gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 13, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2006.

H. Hellinckx.

(058365.3/242/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

---

**BRINKWELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057280.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**BRINKWELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.671.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057281.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**LICO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 83.777.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 22 mai 2006*

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Mademoiselle Ludivine Rockens, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

et à la fonction de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057301.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

75053

**ROVI-TECH LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 88.508.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(057289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHEYNE EUROPEAN LIFE POLICY INVESTMENTS 1 S.A.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 105.724.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHEYNE SPECIALTY FINANCE FUND L.P. an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered offices at Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Cayman Islands (the «Shareholder»), being the holder of one thousand two hundred and forty (1,240) shares representing all and whole of the shares in CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at rue Schiller, 9, L-2519 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 105.724,

here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

by virtue of a proxy hereto attached.

The Company CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg, in the form of a «société anonyme» and under the name of CHEYNE EUROPEAN LIFE POLICY INVESTMENTS 1 S.A. pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 453 of May 14, 2005 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 3, 2006.

The appearer declares to deliberate on the following agenda:

- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) increasing the present subscribed capital from EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to 1,031,000.- (one million thirty-one thousand Euro);
- Issuance of 40,000 (forty thousand) additional shares, having the same rights and obligations as the existing shares, increasing the number of issued shares up to 41,240 (forty-one thousand two hundred and forty);
- Subscription in the name and for the account of the Shareholder to 40,000 (forty thousand) shares, each with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) and to pay them in full;
- Acceptance of the subscription of the 40,000 (forty thousand) newly issued shares by the Shareholder;
- Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- Miscellaneous;

and takes the following resolutions:

*First resolution*

- The shareholder resolves to increase the subscribed capital by an amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro) increasing thus the present subscribed capital from EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to 1,031,000.- (one million thirty-one thousand Euro), by the issuance of 40,000 (forty thousand) additional shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, increasing the number of the issued shares up to 41,240 (forty-one thousand two hundred and forty).

*Subscription and payment*

The 40,000 (forty thousand) new shares, each with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) are entirely subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up by a payment in cash of EUR 1,000,000.- (one million Euro).

The proof of the payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution Article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company is amended as follows:

**Art. 6. (first paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at one million thirty-one thousand Euro (1,031,000.- EUR) divided into forty-one thousand two hundred and forty (41,240) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

#### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 12,300.-.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsechs, den siebzehnten Mai.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CHEYNE SPECIALTY FINANCE FUND L.P., eine «exempted limited partnership», gegründet unter dem Gesetz der Cayman Inseln, mit Sitz in Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, Grand Cayman, Cayman Islands (der «Gesellschafter»), Eigentümer von eintausend zweihundertvierzig (1.240) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in rue Schiller, 9, L-2519 Luxembourg (die «Gesellschaft») eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 105.724, darstellen,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde in der Form einer Aktiengesellschaft und unter dem Namen CHEYNE EUROPEAN LIFE POLICY INVESTMENTS 1 S.A. gegründet gemäß Urkunde des Notars Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung des Notars André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 21. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 453, vom 14. Mai 2005 (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. Mai 2006.

Der Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) um das Gesellschaftskapital von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) auf EUR 1.031.000,- (eine Million einunddreissigtausend Euro) zu erhöhen;
  2. Ausgabe von 40.000 (vierzigtausend) neuen Anteilen, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben, um die Zahl der Anteile auf 41.240 (einundvierzigtausendzweihundertvierzig) zu erhöhen;
  3. Zeichnung im Namen des Gesellschafters der 40.000 (vierzigtausend) neuen Anteile, mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) and vollständige Einzahlung;
  4. Annahme der Zeichnung der 40.000 (vierzigtausend) neuen Anteile durch den Gesellschafter;
  5. Entsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung;
  6. Verschiedenes;
- und fasst folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) zu erhöhen um das Gesellschaftskapital von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) auf EUR 1.031.000,- (eine Million einunddreissigtausend Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 40.000 (vierzigtausend) neuen Anteilen, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben. Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 41.240 (einundvierzigtausendzweihundertvierzig) erhöht.

#### Zeichnung und Einzahlung

Die 40.000 (vierzigtausend) neuen Anteile, mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) werden alle durch den Gesellschafter gezeichnet und sind voll in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 1.000.000,- (einer Million Euro).

Der Nachweis über die Barzahlung wurde dem Notar erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

#### Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 6, Absatz 1, der Satzung wie folgt abgeändert:

**Art. 6. (Absatz 1).** Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf eine Million einunddreissigtausend Euro (1.031.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in einundvierzigtausendzweihundertvierzig (41.240) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

#### Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 12.300,- geschätzt.

## Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2006, vol. 436, fol. 87, case 6. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 31. Mai 2006.

H. Hellinckx.

(058086.3/242/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**CHEYNE DEUTSCHE FOND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHEYNE EUROPEAN LIFE POLICY INVESTMENTS 1 S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 105.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(058088.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**MERFOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.963.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057282.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**MERFOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057287.3/6102/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**AUXILIA-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.571.

Les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour AUXILIA-CONSULT, S.à r.l.

UHY FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057328.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**MOUNTAIN RESORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 109.485.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 juin 2006 que:

1. CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

2. GAMA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social à PO Box 3152, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce sous le numéro IBC 597049, est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04704. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057288.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**MICRO MECA FLAMMES R.D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R. C. Luxembourg B 76.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(057291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**MICRO MECA FLAMMES R.D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.  
R. C. Luxembourg B 76.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(057292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**GICEMA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 63.847.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenue à Luxembourg le 30 mai 2006*

L'Assemblée constate et accepte la démission de EURO-SUISSE AUDIT reçue en date du 29 mai 2006.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, établie au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Cette dernière est chargée de la vérification des comptes annuels à partir de l'exercice 2001.

Le nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé, terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03710. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057304.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.



**FIRMA ZIMMER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle.

H. R. Luxemburg B 105.261.

Im Jahre zweitausendundsechs, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, im Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

1) Herr Olaf Zimmer, Schornstiefegermeister, geboren in Hermeskeil (Deutschland), am 17. März 1966, wohnhaft in D-54329 Konz, Kirchstrasse 28;

2) Frau Renate Treinen, Schornstiefeger, Ehefrau von Herrn Olaf Zimmer, geboren in Hermeskeil (Deutschland), am 27. August 1966, wohnhaft in D-54329 Konz, Kirchstrasse, 28;

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIRMA ZIMMER, S.à r.l., mit Sitz in Bad Mondorf, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 23. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 357 vom 20. April 2005.

Die Erschienenen ersuchten den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Bad Mondorf nach L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung, Absatz 1, wie folgt abgeändert:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Oberdonven.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Zimmer, R. Treinen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2006, vol. 436, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 31. Mai 2006.

H. Hellinckx.

(058090.3/242/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**FIRMA ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5435 Oberdonven, 6C, rue de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 105.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(058092.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**SCREW HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.531.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 avril 2006*

*Première résolution*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur Christophe Blondeau demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Son mandat qui prend cours immédiatement prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00608. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057329.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

(057293.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**RONCHELLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 72.572.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 mai 2006*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03715. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057295.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**ALHV, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR L'HISTOIRE DU VERRE,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 29, avenue Gaston Diederich.  
R. C. Luxembourg F 2.113.

*Statuts de l'association sans but lucratif*

Les soussignés:

1) Malou Georges Majerus, bibliothécaire, née le 1<sup>er</sup> septembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-1420 Luxembourg, 29, avenue Gaston Diederich, de nationalité luxembourgeoise;

2) Pierre Stumper, architecte, né le 5 juin 1930 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2146 Luxembourg, 88, rue de Merl, de nationalité luxembourgeois;

3) Danny Krier Baldauff, secrétaire, née le 21 juin 1947 à Luxembourg, demeurant à L-8041 Strassen, 45, rue des Romains, de nationalité luxembourgeoise;

4) Karin Schintgen, employée privée, née le 18 août 1952 à Luxembourg, demeurant à L-2430 Luxembourg, 55, rue Michel Rodange, de nationalité luxembourgeoise;

5) Rosemarie Sauer, retraitée, née le 26 mars 1939 à Mainz, demeurant à L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg, de nationalité allemande;

6) Françoise Eberhard, avocat, née le 9 juin 1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5868 Alzingen, 10B, rue Jean Steichen, de nationalité luxembourgeoise;

se sont réunis en qualité de fondateurs d'une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts sociaux, en date du 15 juin 2006 à L-1420 Luxembourg, 29, avenue Gaston Diederich.

**I. - Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous la dénomination de ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR L'HISTOIRE DU VERRE, A.s.b.l., association sans but lucratif, en abrégé ALHV, il est formé pour une durée illimitée, une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 février 1984, par la loi du 4 mars 1994, par la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 et par celle du 19 décembre 2002.

Dans un but de liaison et d'information les membres de son conseil d'administration sont ipso facto affiliés à L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'HISTOIRE DU VERRE (AIHV), fondée à Liège le 23 août 1958 à l'occasion du 1<sup>er</sup> congrès des Journées Internationales du Verre. Il est loisible aux membres de s'affilier à titre individuel à l'AIHV.

L'ASBL ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR L'HISTOIRE DU VERRE reprend l'activité de l'association de fait dénommée ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR L'HISTOIRE DU VERRE existant depuis 1979.

**II. - Siège, durée, objet**

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg, à l'adresse fixée par le Conseil d'administration.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par décision du même Conseil, publiée au Mémorial.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- 1) de promouvoir l'étude et la diffusion des connaissances concernant l'art verrier, depuis l'antiquité jusqu'à la période actuelle;
- 2) d'informer ses membres sur les diverses manifestations concernant l'art du verre à travers le monde;
- 3) de prendre toutes les initiatives susceptibles de favoriser la réalisation de l'objet social telles que: voyages, visites, conférences ou autres manifestations culturelles.

### III. - Des membres de l'association

**Art. 5.** Le nombre des membres de l'association est illimité, mais ne peut être inférieur à cinq.

L'association peut comprendre plusieurs sortes de membres:

- 1) membres effectifs, à titre personnel;
- 2) membres d'honneur, à titre personnel;
- 3) institutions de droit privé ou public, dont un représentant sera d'office membre effectif.

**Art. 6. (1)** Sera membre de l'association toute personne qui y est admise par le Conseil d'administration à la majorité simple, qui a payé sa cotisation et dont le nom se trouve sur la liste des membres déposée au registre de commerce et des sociétés.

(2) La démission et l'exclusion des membres sont réglées par l'article 12 de la loi du 4 mars 1994 sur les associations et fondations sans but lucratif prise en modification de la loi du 21 avril 1928.

Plus particulièrement, la qualité de membre sera perdue par non paiement de la cotisation pendant deux années consécutives.

(3) Les membres démissionnaires, exclus ou sortants, pour une cause réglementaire ou autre, ainsi que les héritiers du membre décédé n'auront aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent en aucun cas exiger le remboursement des versements effectués par eux ou par ceux auxquels ils succèdent, ni réclamer, ni requérir une reddition de compte, l'apposition de scellés ou un inventaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut fixer chaque année, au cours de l'assemblée générale, la cotisation à payer par les membres sans que celle-ci puisse dépasser 100,- EUR.

**Art. 8.** L'exclusion d'un membre pourra être prononcée, pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association.

### IV. - Administration

**Art. 9.** Le conseil d'administration est composé de cinq membres au moins, mais de onze membres au plus, élus à la majorité simple parmi les membres par l'assemblée générale.

La durée du mandat des administrateurs est de 5 ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat d'administrateur prend en outre fin en cas de décès, de démission volontaire, de révocation par l'assemblée générale, de démission ou d'exclusion comme membre.

Pour que l'assemblée générale puisse statuer sur la révocation d'un administrateur, une demande de révocation signée par au moins dix membres sera présentée au conseil d'administration. La prochaine assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié des membres sont présents ou représentés. Toute révocation, pour être valable, devra réunir une majorité des votants.

Une copie de la demande de révocation devra être remise à l'administrateur à révoquer.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, le ou les membres élus comme remplaçants par l'assemblée générale ordinaire suivante achèvent le ou les mandats de leurs prédécesseurs. Les candidatures au conseil d'administration doivent être formulées par écrit et envoyées au secrétaire au moins trois jours à l'avance. Le cumul des charges au sein du conseil d'administration est à éviter.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se compose d'un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) trésorier(ère), un(e) secrétaire et de trois à huit conseillers, respectivement.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la gestion des affaires de l'association et pour la réalisation de son objet. Il assure la continuité des activités de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil.

Il peut notamment faire et recevoir tous paiements, en retirer et en donner quittance, faire et recevoir tous dépôts, accepter et recevoir tous legs, subsides et subventions mobilières et immobilières et dons manuels.

Il est de toute façon chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Les actions judiciaires sont, tant en demandant qu'en défendant, intentées ou soutenues devant toute juridiction, au nom de l'association par le conseil d'administration.

**Art. 13.** En ce qui concerne la gestion journalière, le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut conférer des pouvoirs spéciaux à des mandataires non membres.

**Art. 14.** Tous les actes qui engagent l'association doivent, à moins d'une délégation spéciale du conseil, être signés par deux membres du conseil d'administration, dont le président, ou le vice président, ou par leurs délégués dûment mandatés.

**Art. 15.** Les finances de l'association sont contrôlées par deux réviseurs de caisse, choisis parmi les membres qui ne font pas partie du conseil d'administration. Ils sont élus par l'assemblée générale pour un terme de trois ans. Les réviseurs de caisse sont rééligibles. Les réviseurs de caisse sont chargés de vérifier les comptes annuels ainsi que la régularité des opérations financières effectuées. Ils peuvent prendre connaissance, des livres, procès-verbaux, factures et généralement de toutes les écritures de l'association relatives à ces opérations.

Us ont l'obligation de signaler au conseil d'administration toute irrégularité, tout risque ou danger dans la gestion de l'association dès qu'ils en ont connaissance.

Les réviseurs de caisse pourront s'adjoindre une personne indépendante remplissant les conditions requises pour l'exercice de la profession d'expert comptable.

La révision des comptes interviendra au plus tard la veille de la date fixée pour l'assemblée générale. Les réviseurs feront rapport à l'assemblée générale.

**Art. 16.** Les administrateurs et les réviseurs de caisse ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 17.** Les mandats d'administrateurs et de réviseurs de caisse s'exercent à titre honorifique.

## V. - Assemblée générale

**Art. 18.** Les articles 4 et 12 de la loi sur la matière règlent les attributions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale devra de même délibérer en vue de:

- élire les deux réviseurs de caisse,
- fixer le montant des cotisations,
- approuver le bilan et le budget.

Les articles 5 et 6 de la même loi régissent les convocations aux assemblées générales. Ces convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen d'invitations écrites ou imprimées adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée.

Les convocations contiendront l'ordre du jour.

L'assemblée ne délibère valablement que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Elle peut cependant compléter l'ordre du jour par décision unanime des membres présents ou représentés.

Les membres pourront se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre, muni d'une procuration dûment signée par le mandant et qui sera remise au président lors de l'ouverture de la séance. Chaque membre ne peut réunir sur sa personne plus de cinq droits de vote lui conféré par procuration écrite.

L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement au mois d'avril sauf nécessité de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale peut se réunir extraordinairement chaque fois que l'intérêt social l'exige ou qu'un cinquième des membres en fait la demande, par écrit en y indiquant l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire devra se tenir dans les quinze jours de cette demande écrite.

**Art. 19.** Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice président, ou par un membre délégué par le président à cet effet.

**Art. 20.** Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et celle-ci est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi en décide autrement.

**Art. 21.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiquée dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Les propositions concernant la modification des statuts doivent être communiquées à tous les membres au moins un mois avant l'assemblée générale. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée, il peut être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers des membres sont présents.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si le nombre de membres devient inférieur à trois (3), l'association est dissoute de fait.

**Art. 23.** Les procès-verbaux des assemblées générales sont dressés par le secrétaire. Ils sont signés par le président ou par celui qui a présidé l'assemblée, par le secrétaire et par les membres du conseil d'administration présents à l'assemblée. Les membres en auront une copie

## VI. - Budgets et comptes

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Sauf le premier exercice qui commence à la signature des présents statuts et se termine le trente et un décembre 2006.

**Art. 25.** Le conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi sur la matière.

Après l'approbation du compte, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à accorder aux administrateurs et aux réviseurs de caisse.

### VII. - Dissolution, liquidation, affectation des biens

**Art. 26.** En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leur rémunération éventuelle.

**Art. 27.** Dans tous les cas de dissolution, à quelque moment que ce soit et pour quelque cause que ce soit et notamment en cas de dissolution judiciaire, les biens de l'association, après acquittement du passif, seront apportés à une oeuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

### VIII. - Ressources financières

**Art. 28.** L'association est alimentée:

- a) par les cotisations de ses membres;
- b) par les dons, legs, subsides et subventions qui pourront lui être consentis;
- c) par tout autre recette provenant de manifestations diverses.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05549. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058793.3//176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

## A.L.W.E., ASSOCIATION DE LITERATURE WINTERSWEET D'EUROPE, A.s.b.l.,

### Association sans but lucratif.

Siège social: L-7433 Grevenknapp, 16B, Maison.  
R. C. Luxembourg F 2.088.

### STATUTS

Le 1<sup>er</sup> juin 2006 il est convenue entre les trois parties de constituer une association sans but lucratif dont la dénomination est ASSOCIATION DE LITERATURE WINTERSWEET D'EUROPE, A.s.b.l. en abrégé A.L.W.E., A.s.b.l.

Les trois personnes dénommés de l'association sont les fondateurs a durée Indéterminé.

- 1) La Présidente Reisdorf-Liao Hongmei, née le 8 juillet 1973;
- 2) La Secrétaire générale Anne Steg, née le 3 janvier 1944;
- 3) Le Trésorier Reisdorf Frank, né le 4 juillet 1969.

La fonction des fondateurs est en qualité bénévole pour l'association.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le siège social de l'A.s.b.l. se situe 16B, Maison, L-7433 Grevenknapp.

**Art. 2.** L'objectif de l'A.s.b.l. est d'organiser des activités de tout genre. Elle est fondée pour réunir tous les gens intéressé en littérature et tous les écrivains. Elle publiera des copies gratuite de Wintersweet Literary Journal pour tous les membres.

**Art. 3.** La fonction du Président est de représenter l'association de la diriger correctement.

En cas de maladie, d'absence, de décès, ou de démission son poste est remplacé par le Secrétaire générale jusqu'à nouvelle élection.

**Art. 4.** La fonction du secrétaire générale est d'assister le Président dans toutes ses fonctions, de s'occuper du secrétariat, de rédiger des rapports et de les présenter à l'assemblée générale.

En cas de maladie d'absence de décès, ou de démission, son poste est remplacé par le Président jusqu'à nouvelle élection.

**Art. 5.** La mission du trésorier est de maintenir une comptabilité exacte des recettes des dépenses de l'association. De surveiller les cotisations des membres, de présenter un bilan détaillé à l'assemblée générale, accompagné des pièces justificatives concernant les fonds de l'A.s.b.l.

Les personnes responsables des comptes de l'A.s.b.l. sont le Président et le trésorier.

**Art. 6.** Les conditions pour devenir membre de l'A.s.b.l. est de payer une cotisation de 20 EUR par an. Tous membres a un droit au vote légal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présent, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

**Art. 7.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 8.** Si les deux tiers des membres ne sont pas présent, ou représenté à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le l'homologation du tribunal civil.

**Art. 9.** La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix.

**Art. 10.** Tous membres d'une association sans but lucratif est libre de se retirer de l'association en adressant sa lettre de démission au Comité.

**Art. 11.** Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 12.** Une liste indiquant par ordre alphabétique les noms, prénoms, adresses des membres de l'association, doit être déposée au registre de Commerce à Luxembourg dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne pourra en prendre gratuitement connaissance.

**Art. 13.** Tous actes, factures, annonces publications, et autres pièces émanées, des associations sans but lucratif doivent mentionner la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement en toutes lettres Association sans but lucratif.

**Art. 14.** L'assemblée générale aura lieu une fois par an. La date et le lieu de l'assemblée générale sera communiqué dans la presse deux semaines avant.

Selon la demande des membres une assemblée extraordinaire pourra être tenue.

**Art. 15.** Le président représente l'association par sa signature devant toutes les autorités administratives et publiques. Le Président ne peut prendre aucune décision sans l'avis du Comité.

Grevenknapp, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire générale / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06167. – Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(058527.3//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

**SISKA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.204.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057300.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**FLEXILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.500.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057305.3/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**ENERGIPARK REIDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 91.708.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- Monsieur Paul Kauten, fonctionnaire d'Etat, actuellement en congé sans traitement (arrêté grand-ducal du 16 novembre 2001), demeurant à L-8522 Beckerich, 6, Millewee, directeur respectivement administrateur-délégué de la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A., avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 327 du 5 mai 2000, page 15655 et suivantes,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 831 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 page 39866 et suivantes,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2001, et statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2001, publiés au Mémorial C numéro 718 du 10 mai 2002, page 34419 et suivantes,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 300 du 20 mars 2003,



statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 396 du 14 avril 2004,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 381 du 27 avril 2005,

inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 91.708,

au capital social de huit cent sept mille deux cent cinquante euros (EUR 807.250,-) divisé en trois mille deux cent vingt-neuf (3.229) actions nominatives de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

I.- Le comparant agissant en sa dite fonction, prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Suivant article 4.- des statuts de la société le Conseil d'Administration est autorisé à constater une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versement en espèces, dans le cadre du capital autorisé.

Le texte dudit mandat est libellé comme suit:

Le capital social pourra être porté jusqu'à un capital autorisé de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, divisé en actions ordinaires jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Suivant article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales cette autorisation n'est valable que pour cinq (5) ans à dater de la publication de l'acte de modification des statuts fixant le montant du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou, encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Il ressort du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 2006, lequel procès-verbal restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement, que le Conseil d'Administration a constaté l'arrêt pour la date du 24 mai 2006 d'une augmentation de capital de la société dans le cadre de son capital autorisé par voie de souscription sur un montant de cent et sept mille deux cent cinquante (EUR 107.250,-) euros. Cette augmentation a été réalisée par l'émission de quatre cent vingt-neuf (429) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

La preuve a été apportée au notaire instrumentant sur présentation des documents justificatifs que le Conseil d'Administration a reçu la souscription des quatre-cent vingt-neufs (429) actions et que la libération de l'augmentation de capital a été faite par des apports en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le comparant déclare vouloir adapter le premier alinéa de l'article 4.- des statuts suite à cette augmentation de capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à neuf cent quatorze mille cinq cents (EUR 914.500,-) euros divisé en trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions nominatives de deux cent cinquante (EUR 250,-) euros chacune.»

Le Conseil d'Administration est chargé des inscriptions respectives à faire au registre des actionnaires.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Kauten, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 1<sup>er</sup> juin 2006, vol. 408, fol. 25, case 5. – Reçu 1.072,50 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 juin 2006.

L. Grethen.

(953438.03/240/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juin 2006.

**ENERGIPARK REIDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 91.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(953442.03/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juin 2006.

**PATIMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.508.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057306.3/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**G. KRUTHOF & CIE, Société en commandite simple.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.  
R. C. Luxembourg B 117.154.

*Extrait de l'acte constitutif*

**1. Les associés**

- Monsieur Guido Johannes Kruithof, né à Sprijkenisse (Pays-Bas), le 22 juillet 1967, demeurant à NL-3079 GR Rotterdam (Pays-Bas), Molgerdijk, 66.

- La société TREASURY MANAGEMENT BV, ayant son siège social à NL-3079 GR Rotterdam (Pays-Bas), Molgerdijk, 66, inscrite au registre de commerce des Pays-Bas, sous le numéro KvK 24279347.

**2. L'objet social**

- L'objet de la Société est la perception des commissions, la perception des commissions en tant qu'apporteur d'affaires, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social**

Le siège social de la Société est établi au Zoning Industriel à L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance**

La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Guido Johannes Kruithof.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

**5. Pouvoirs du gérant**

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social**

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par cent (100) Parts de cent euros (100,- EUR) chacune dont:

- Une (1) Part de mille euros détenue par Monsieur Guido Johannes Kruithof;

- Nonante neuf (99) Parts de cent euros détenues par la société TREASURY MANAGEMENT BV, Associé commanditaire.

**7. Durée**

La Société est constituée à la date du 6 juin 2006 pour une durée illimitée.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 juin 2006.

G.J. Kruithof.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03229. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058687.3//59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

---

**KONA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 88.922.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(057308.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**FIMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 59.251.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 29 mai 2006*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057309.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**MALGROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 33, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 116.646.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Malget, inspecteur d'assurances, né à Ettelbruck, le 4 octobre 1966, demeurant à L-9191 Welscheid, 1 an der Hueschtert.

2.- Madame Mady Grommes, agent d'assurances, née à Clervaux, le 12 juillet 1957, demeurant à L-9709 Clervaux, 16, route de Marnach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MALGROLUX, S.à r.l. faisant le commerce sous l'enseigne commerciale de «Agence principale Serge Malget & Mady Grommes».

**Art. 3.** Le siège social est établi à Clervaux. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Serge Malget, prénommé, soixante-quinze parts . . . . .	75 parts
2.- par Madame Mady Grommes, prénommée, vingt-cinq parts . . . . .	25 parts
Total des parts sociales cent parts . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur comptable.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés de mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leurs sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité-simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tous ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

75067

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

*Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-9710 Clervaux, 33, Grand-rue.

2.- Sont nommés gérants Monsieur Serge Malget et Madame Mady Grommes, prénommés, pouvant chacun d'eux engager la société valablement par sa signature individuelle dans le domaine des assurances.

Pour tous les autres engagements ne dépassant pas 5.000,- euros, chacun des gérants peut valablement engager la société par sa signature individuelle, au delà de 5.000,- euros les signatures conjointes des deux gérants sont requises.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Malget, M. Grommes, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 26 mai 2006, vol. 355, fol. 59, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Rodenbour.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 29 mai 2006.

M. Weinandy.

(950043.03/238/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2006.

**TURTLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 22.884.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 octobre 2005*

*Conseil d'Administration:*

Les membres du Conseil d'Administration actuel: Messieurs Emile Vogt, Jacques Reckinger et René Schlim ayant remis leur démission de leur fonction d'administrateurs, l'Assemblée Générale a décidé de pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

- La société @conseils, S.à r.l., avec siège social 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg;

- Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société READ, S.à r.l., avec siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin en même temps que les mandats d'administrateurs.

*Siège social de la société:*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société du 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR05129. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(057541.3/1137/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

**KRONOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 89.061.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 30 mai 2006*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057311.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**C.L.K., S.à r.l., CONSTRUCTIONS LUXEMBOURGEOISES K-HOME,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 93.550.

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, agissant en remplacement de Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, empêché.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Adolphe Kartheuser, entrepreneur, demeurant à Leudelange,
- 2.- Madame Brigitte Kartheuser, comptable, demeurant à B-Bastogne,
- 3.- Monsieur Hermann Kartheuser, employé, demeurant à B-Malmédy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée CONSTRUCTIONS LUXEMBOURGEOISES K-HOME, en abrégé C.L.K., avec siège social à L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial C numéro 64 du 31 mars suivant, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu par le notaire Tholl, préqualifié, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C page 35.314 de 2006, et est inscrite au registre de commerce de Diekirch, sous le numéro B 937.

b.- Le capital social s'élève à soixante-quinze mille (75.000,-) euros, représenté par trois mille (3.000) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune et il est actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Adolphe Kartheuser, sub 1, huit cent quarante-huit parts sociales . . . . .	848
- Madame Brigitte Kartheuser, sub 2, mille cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	1.152
- Monsieur Hermann Kartheuser, sub 3, mille parts sociales . . . . .	1.000
Total: trois mille parts sociales. . . . .	3.000

Sur ce, Monsieur Hermann Kartheuser, préqualifié sub 3, a déclaré céder toutes ses parts sociales, soit mille (1.000) à Madame Brigitte Kartheuser, préqualifiée sub 2, ici présente et ce acceptant, pour et moyennant le prix d'un euro symbolique, ce dont bonne et valable quittance.

La cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et elle en aura la jouissance et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

Tous les associés, Monsieur Adolphe Kartheuser agissant également en tant que gérant administratif de la société, consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ils ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Unique résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) euros, représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, comme suit:

1.- Monsieur Adolphe Kartheuser, entrepreneur, demeurant à Leudelange, huit cent quarante-huit parts sociales . . . . .	848
2.- Madame Brigitte Kartheuser, comptable, demeurant à B-Bastogne, deux mille cent cinquante-deux parts sociales . . . . .	2.152
Total: trois mille parts sociales. . . . .	3.000»



*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents (900,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire Tholl, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: A. Kartheuser, B. Kartheuser, H. Kartheuser, H. Beck.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2006, vol. 436, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Beck.

(949622.03/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**C.L.K., S.à r.l., CONSTRUCTIONS LUXEMBOURGEOISES K-HOME,**  
**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzg, 2, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 93.550.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 22 mai 2006, reçu par M<sup>e</sup> Henri Beck, de résidence à Echternach, agissant en remplacement de M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, empêché, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

U. Tholl.

(949625.03/232/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

**SOBOFA, Société Civile.**

Gesellschaftssitz: L-6582 Rosport, rue Sainte Irmine.

R. C. Luxembourg E 2.516.

Im Jahre zwei tausend sechs, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Sind erschienen:

1.- Herr André Schiltz, Landwirt, geboren in Echternach, am 18. März 1955 (1955 03 18 310), und dessen Ehegattin Frau Marie-Anne Miller, Erzieherin, geboren in Luxemburg, am 12. August 1960 (NIN 1960 08 12 141), wohnhaft beisammen in L-6582 Rosport, 8, rue Tudor,

erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft gemäss Ehevertrag aufgenommen durch Notar Joseph Hoffmann, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Echternach, am 3. Juli 1980, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 21. Juli 1980, Band 532, Nummer 72.

2.- Herr Aloyse Werdel, Landwirt, geboren in Echternach, am 28. November 1952 (NIN 1952 1128 278), und seine Ehegattin Frau Antoinette Hoffmann, Erzieherin, geboren in Echternach, am 30. Mai 1960 (NIN 1960 0530 162), wohnhaft beisammen in L-6581 Rosport, 10A, rue de la Sûre,

erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, gemäss Ehevertrag aufgenommen durch Notar Paul Decker mit dem damaligen Amtswohnsitz in Echternach am 11. Januar 1990.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der zivilrechtlichen Gesellschaft SOBOFA, Société civile, mit Sitz in L-6582 Rosport, rue Sainte Irmine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer E 2516, sind.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz in Echternach, am 29. Juni 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 465 vom 13. Dezember 1990.

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln.

Die Gesellschafter stellen fest dass, auf Grund der Firmenbilanz des Jahres 2004, sich das Gesellschaftskapital im Augenblick auf zweihundertsechundsiebzigtausendsiebenhundertfünf Euro (EUR 276.705,-) beläuft, und erklären, vermittelt Einverleibung, den aus der vorerwähnten Bilanz hervorgehenden Gewinn soweit als notwendig einzubringen.

Die Gesellschafter erklären zu gleichen Teilen an diesem Kapital beteiligt zu sein.

Eine Kopie der Bilanz, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von siebentausendvierhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 7.425,-) zu erhöhen um es von dem bestehenden Betrag von zweihundertsechundsiebzigtausendsiebenhundertfünf Euro (EUR 276.705,-) auf den Betrag von zweihundertvierundachtzigtausendeinhundertdreissig Euro (EUR 284.130,-) zu bringen, mittels Einbringen von zwei Immobilien gelegen auf dem Banne Rosport:

A) Einbringung durch die Eheleute Werdel-Hoffmann  
Gemeinde Rosport, Sektion B von Rosport  
- Nummer 2491/5662, Ort genannt: «éwischt Wis», Wiese, gross 24 Ar;  
abgeschätzt auf dreitausendsiebenhundertzwölf Euro fünfzig Cent (EUR 3.712,50).

*Eigentumsnachweis*

Die unter Katasternummer 2491/5662 gehört den Eheleuten Werdel-Hoffmann aufgrund einer Tauschurkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Echternach, am 1. Februar 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. März 1991, Band 771, Nummer 128.

B) Einbringung durch die Eheleute Schiltz-Miller  
Gemeinde Rosport, Sektion B von Rosport  
- Nummer 2492/5665, Ort genannt: «éwischt Wis», Wiese, gross 7 Ar,  
abgeschätzt auf dreitausendsiebenhundertzwölf Euro fünfzig Cent (EUR 3.712,50).

*Eigentumsnachweis*

Die unter Katasternummer 2492/5665 bezeichnete Immobilie gehört den Eheleuten Schiltz-Miller aufgrund einer Tauschurkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. August 2004, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. September 2004, Band 1147, Nummer 9.

Die Parteien erklären dass die vorbezeichneten Immobilien frei von jeglichen Hypotheken, Privilegien und Auflösungsrechten sind.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von fünfundzwanzigtausendsiebenhundertvierzig Euro (EUR 25.740,-) zu erhöhen mittels Bareinzahlung des Betrages von fünfundzwanzigtausendsiebenhundertvierzig Euro (EUR 25.740,-) durch Herrn Charles Schiltz, Landwirt, ledig, geboren in Luxemburg, am 12. April 1985 (NIN 1985 0412 076), wohnhaft in L-6582 Rosport, 8, rue Henri Tudor, welcher der gegenwärtigen Urkunde beigetreten ist, und welcher erklärt eine genaue Kenntnis der Statuten der Gesellschaft zu haben.

Herr Charles Schiltz hat demnach Anrecht auf zweiundfünfzig (52) Anteile.

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter stellen fest dass aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse, Einbringungen und Einzahlungen, das Gesellschaftskapital sich auf dreihundertneuntausendachthundertsiebzig Euro (EUR 309.870,-) beläuft, und erklären den Nominalwert der Anteile auf vierhundertfünfundneunzig Euro (EUR 495,-) pro Anteil festzusetzen.

Demgemäss wird Artikel 4 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 4.** Das Gesellschaftskapital wird auf dreihundertneuntausendachthundertsiebzig Euro (EUR 309.870,-) festgesetzt, und ist eingeteilt in sechshundertsechszwanzig (626) Anteile von je vierhundertfünfundneunzig Euro (EUR 495,-)

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr André Schultz, Landwirt, geboren in Echternach, am 18. März 1955 (1955 03 18 310), und dessen Ehegattin Frau Marie-Anne Miller, Erzieherin, geboren in Luxemburg, am 12. August 1960 (NIN 1960 08 12 141), wohnhaft beisammen in L-6582 Rosport, 8, rue Tudor, zweihundertsiebenundachtzig Anteile . . . . .	287
2.- Herr Aloyse Werdel, Landwirt, geboren in Echternach, am 28. November 1952 (NIN 1952 1128 278), und seine Ehegattin Frau Antoinette Hoffmann, Erzieherin, geboren in Echternach, am 30. Mai 1960 (NIN 1960 0530 162), wohnhaft beisammen in L-6581 Rosport, 10A, rue de la Sûre, zweihundertsiebenundachtzig Anteile . . . . .	287
3.- Herr Charles Schiltz, Landwirt, ledig, geboren in Luxemburg, am 12. April 1985 (NIN 1985 0412 076), wohnhaft in L-6582 Rosport, 8, rue Henri Tudor, zweiundfünfzig Anteile . . . . .	52
Total: sechshundertsechszwanzig Anteile . . . . .	626

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden.  
Die Gesellschaft kann neue Mitglieder aufnehmen.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Dauer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Mai 2006 um weitere sieben (7) Jahre zu verlängern. Somit erhält Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut:

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft endet am 15. Mai 2013.

*Sechster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Absatz 2 von Artikel 17 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 17. (Absatz 2).** Jeder der Gesellschafter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtsgültig zu verpflichten bis zu einem Betrage von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-). Für Verpflichtungen, welche wertmässig, den Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) übersteigen, sind die Unterschriften von drei Gesellschaftern erforderlich.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben, welcher den Zivilstand der Parteien auf Grund von Zivilstandsregistrauszügen bescheinigt.

Signé: A. Schiltz, M.-A. Miller, A. Werdel, A. Hoffmann, C. Schiltz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 mai 2006, vol. 361, fol. 10, case 2. – Reçu 331,66 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 24. Mai 2006.

H. Beck.

(950538.03/201/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2006.

---

**SOBOFA, Société Civile.**

Siège social: L-6582 Rospport, rue Sainte Irmine.

R. C. Luxembourg E 2.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2006.

H. Beck.

(950539.03/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2006.

---

**KRONEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.352.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 716 du 7 avril 2006.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2006*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société KRONEN INVESTMENTS S.A., tenue au siège social en date du 9 juin 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;

- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;

- VAL INVEST S.A., avec siège social à Jasmine Court, Regent Street, 35, Belize City, administrateur.

2. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- ANTAR INVEST S.A., avec siège social au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, administrateur;

- NATURWERK S.A., avec siège social au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, administrateur;

- SOLERO S.A., avec siège social au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KRONEN INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057950.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

---

**FORZA-ONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 9 mai 2006 au siège social de la société*

4. Maître Lucy Dupong, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, est nommée nouvel administrateur en remplacement de Maître Jacques Mersch démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057371.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RODUN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 4, rue de Lodève.  
R. C. Luxembourg E 1.103.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le 8 mars.

Se sont réunis:

- 1) Monsieur Guy Morheng, maître menuisier, né le 20 août 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 4, rue de Lodève;
- 2) Madame Monique Weis, sans état, née le 3 mai 1967 à Luxembourg, épouse de Guy Morheng, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 4, rue de Lodève;
- 3) MENUISERIE GUY MORHENG, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Guy Morheng.

*Lesquels ont décidé ce qui suit:*

1. Que le partenariat de la société civile immobilière SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RODUN, ayant son siège social à L-5651 Mondorf-les-Bains, 4, rue de Lodève, a été constituée suivant acte sous seing privé du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 556 du 9 octobre 1997, modifiée suite à diverses cessions de parts d'intérêt, augmentations de capital ou modifications des statuts et dont les parts d'intérêt sont actuellement détenues comme suit:

Monsieur Guy Morheng .....	2.789 parts d'intérêt
Madame Monique Weis .....	2.791 parts d'intérêt
MENUISERIE GUY MORHENG, S.à r.l. ....	20 parts d'intérêt
Total .....	5.600 parts d'intérêt

2. Que par conséquent, l'intégralité du capital social étant représenté, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

3. Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société civile immobilière SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RODUN.

4. Qu'ils déclarent expressément procéder à la liquidation et dissolution de la susdite société.

5. Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que le patrimoine de la société ne comporte à ce jour plus aucun immeuble.

7. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

8. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

10. Que, sauf pour les besoins de la liquidation, la société cesse d'exister à partir de cet instant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

MENUISERIE GUY MORHENG, S.à r.l.

G. Morheng / M. Weis

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05370. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(057622.3/664/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.